

Recherche d'apiculteurs pour la relève au sein du comité de la FVA, pour une formation de cadre dans le domaine de la vulgarisation, de l'élevage, de la promotion, de l'inspectorat (2026_02_08).

Document transmis aux comités des sections (présidents et secrétaires) en février 2026

Comité FVA

Recherche d'un membre au comité de la FVA ; dicastères de la vulgarisation ou de la promotion

Pas de formation nécessaire

Environ une séance de comité par mois ; lieu de rencontre variable, QG plutôt à Echandens

Temps à consacrer, env. 3 heures par semaine pour la promotion, env. 5 heures pour la vulgarisation (moyennes)

Pas de rémunération (à cause de l'exonération fiscale) ; défraiement des déplacements et frais courants (uniquement avec preuves à l'appui)

Compétences : avoir un ordinateur portable, maîtriser les outils informatiques d'Office (doc, xls, ppt) ainsi que les applications en ligne de google (drive, form, sheets, agenda, etc)

Comités dans les sociétés

Dans le cas où il est souhaité de garder des cotisations basses, les solutions sont :

Lire les conseils décrits dans un document récapitulatif d'un thinktank ([résumé](#))

Penser à la fusion des sociétés ([aide](#))

Actuellement une moyenne de 68 membres par société ; si distribution sur 6 sociétés pour Vaud, cela augmentera le nombre à 183 membres par société

Couplage des forces au comité de redistribution du travail (splitting)

Ne pas hésiter à augmenter le nombre de personnes dans les comités

Document synthétique de 2022 à dispo ([lien](#)) ; document fusion des sociétés (2022) à dispo ([lien](#)).

Conseiller apicoles (CA)

Formation organisée par la SAR, dicastère vulgarisation

Formation sur 6 samedis sur deux ans, oct-mai (uniquement théorique avec module pédagogique)

Pas de frais de formation, prochain cursus prévu : 2027/2028 mais pourrait être avancé si suffisamment de participants inscrits)

Lieu : en général Agrilogie Grangeneuve (FR)

En fin de formation, attribution au responsable de la vulgarisation de la FVA

Les candidats doivent avoir des compétences solides, voire de l'expérience en apiculture (5 ans minimum).

Inscription provisoire en cas d'intérêt :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSf-T3k2d7pAT173PCWKIUBRkjo8PetiFCuUCkV9920wGYsqkg/viewform>

Moniteur-éleveur (ME)

Formation organisée par la SAR, dicastère élevage

Formation sur 6 samedis sur deux ans, oct-mai (théorie et pratique)

Pas de frais de formation, prochain cursus prévu : 2027/2028 mais pourrait être avancé si suffisamment de participants inscrits)

Lieu : en général Agrilogie Grangeneuve (FR)

En fin de formation, attribution au responsable de l'élevage de la FVA

Les candidats doivent avoir des compétences solides, voire de l'expérience en apiculture (5 ans minimum) et suffisamment de colonies d'abeilles.

Inscription provisoire en cas d'intérêt :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSebrfflwKvBhNjM3mKeLSCDp7qaMslsoPsnvVvjIIP9oifQ/viewform?usp=header>

Contrôleur d'exploitation (CE)

Formation organisée par la SAR, dicastère miel

Formation sur 3 jours

Pas de frais de formation (quand suffisamment de participants inscrits)

Lieu : inconnu

En fin de formation, attribution au responsable de la promotion de la fédération

Les candidats doivent avoir des compétences de base à l'utilisation de l'informatique

Inscription provisoire en cas d'intérêt :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSf-T3k2d7pAT173PCWKIUBRkjo8PetiFCuUCkV9920wGYsqkg/viewform>

Inspectorat des ruchers

Partie théorique : le candidat IR doit suivre une formation théorique de 10 jours, les nouveaux candidats doivent suivre d'office la formation d'inspecteur sanitaire ET production primaire (PPr)

Partie pratique : la formation pratique se compte plutôt en nombre de contrôles durant lesquels il accompagne un IR déjà formé : il en faut min. 10 sanitaires et 10 en production primaire

Durée du cursus : pour achever tout le processus (théorie + pratique), il faut compter environ 2 ans

Lieu de formation : c'est l'OSAV en collaboration avec le Service sanitaire apicole (SSA) qui organise le cours, en général les journées se déroulent en Suisse alémanique mais cela peut varier en fonction du nombre de candidats romands

Combien d'heures de travail par année en moyenne ? La moyenne peut varier beaucoup d'un district à l'autre, voire selon la situation épidémiologique. Pour les relevés dont nous disposons, nous pouvons toutefois indiquer une moyenne de 50-60 h annuelles

Disponibilité horaire à avoir ? C'est relativement souple, il faut s'arranger avec l'apiculteur à contrôler

Les candidats doivent avoir des compétences solides, voire de l'expérience en apiculture.

Contacteur qui ? Toute personne intéressée peut s'adresser directement par mail de préférence, ou au 021 316 38 70

PAOLA RÜEGG

VETERINAIRE CANTONALE ADJOINTE

RESPONSABLE SECURITE ALIMENTAIRE

Direction des finances et de l'agriculture (DFA)

Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV)

AFFAIRES VETERINAIRES ET INSPECTORAT (DAVI)

Ch. Du Marquisat 1 – 1025 St-Sulpice